

Comité actif-passif et audit

Procès-verbal de la séance n° 36

Tenue par *Teams*

Le 7 juin 2023, à 8 h 15

Adopté le 7 septembre 2023

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Éric Ducharme, président-directeur général
M^{me} Corinne Charette, membre
M. Christian Cyr, membre
M. Richard Gagnon, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre
M^{me} Ka Yan Lisa To, membre

M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale
(ci-après appelée « secrétaire générale »)
M^{me} Véronique Pelchat, responsable du Secrétariat général

SONT INVITÉS :

M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M^{me} Maryse Tremblay-Lavoie, directrice de la capitalisation et des placements, par intérim
M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance

AON :

M. Tommy Perron, associé principal

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC :

M. Edmond Assal, directeur principal, conseils et relations à la Direction des risques et relations avec les déposants
M. David Latour, premier vice-président et chef de la gestion des risques
M. Philippe Tremblay, vice-président, risque - répartition de l'actif, portefeuille et modélisation

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance du comité actif-passif et audit (CAPA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 a) du 23.06.07.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Il est demandé d'ajouter un sujet à l'ordre du jour, soit le contrat avec l'Alliance. Avec cette modification et sur proposition formulée, l'ordre du jour de la séance est adopté par les membres. Celui-ci est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-1 b) du 23.06.07.

1.3 Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

2. PLAN DE TRAVAIL

2.1 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe que la séance de juin est scindée en deux et que seul un sujet est reporté à une séance ultérieure. En effet, l'exercice entourant l'évaluation du directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se fera dès la prochaine séance, contrairement à ce qui est inscrit au plan de travail. Les membres se disent en accord avec la planification. Le plan de travail est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-2 du 23.06.07.

3. ANALYSE DE LA DIRECTION – FAAQ – T1 – INFORMATION ET PRÉPARATION À LA RENCONTRE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, la directrice générale de l'actuariat, la directrice de la capitalisation et des placements, par intérim, ainsi que l'associé principal de la firme AON se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-3 du 23.06.07, le document suivant :

- Une présentation sur l'analyse de la direction pour le T1 du Fonds d'assurance.

3.1 Résultats des placements, hypothèses de rendement – risques 10 ans

La directrice par intérim parcourt la présentation portant sur l'analyse de la direction pour le premier trimestre du Fonds d'assurance. Elle informe les membres des risques suivis en juin 2023 et élabore sur chacun d'eux. Il s'agit des risques d'assurance (capitalisation et financement), de la performance financière, de la gestion de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) et des hypothèses financières sur 10 ans. La quasi-majorité de ces risques est au vert. Un seul risque se situe à la jonction du vert et du jaune, il s'agit de celui relié à la gestion de la Caisse avec les départs à la retraite et les nouvelles nominations, notamment. La directrice par intérim souligne toutefois que la direction n'est pas inquiétée par ces mouvements. Puis, elle informe les membres de changements proposés par la Caisse à sa stratégie de placement. Elle ajoute que la direction est à l'aise avec la stratégie proposée et qu'elle ne recommande aucune modification à la politique de placement. Enfin, elle s'entretient avec les membres de la préparation à la rencontre avec des représentants de la Caisse.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les risques que représentent les partenariats de la Caisse sur les placements de la Société ;
- La durée cible des portefeuilles spécialisés ;
- Les taux d'intérêt ;
- Les indices utilisés ;
- Les capitaux investis.

Aussi, les membres demandent à la direction des informations complémentaires sur :

- Le processus de sélection des gestionnaires externes par la Caisse ;
- L'analyse réalisée pour établir un niveau de confort avec la stratégie de la Caisse sur la modulation de la durée.

4. **PRÉSENTATION DE LA CDPQ – PERSPECTIVES DE LA DIRECTION DES RISQUES À LA CDPQ – INFORMATION**

Le directeur principal, conseils et relations à la Direction des risques et relations avec les déposants, le premier vice-président et chef de la gestion des risques ainsi que le vice-président risque - répartition de l'actif, portefeuille et modélisation, tous de la Caisse, se joignent aux membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPA-4 du 23.06.07, le document suivant :

- Une présentation de la Caisse sur les perspectives de la Direction des risques.

Les invités se présentent. Puis, ils parcourent à tour de rôle la présentation de la Caisse sur les perspectives de la Direction des risques. Pour commencer, ils présentent l'organisation de cette dernière qui est basée sur une vision intégrée de l'ensemble des risques en gestion matricielle par l'intermédiaire d'experts-métier. Par la même occasion, ils démontrent l'importance accordée par l'organisation à la gestion des risques. Ensuite, ils abordent le rôle de la Caisse lors d'un « stress de marché ». C'est ainsi qu'ils présentent notamment leur processus de veille mis en place afin d'assurer

un suivi et une communication efficace lorsque ce type d'événement se produit. Pour illustrer ce qu'est un « stress de marché », ils donnent l'exemple de la « Silicon Valley Bank » et du plafond de la dette américaine.

Les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- La gestion des risques selon les priorités relatives à l'environnement, aux valeurs sociales et à la saine structure de gouvernance ;
- Le niveau de risque du portefeuille du Fonds d'assurance dans un contexte de récession.

Puis, les invités entretiennent les membres sur le statut de leurs réflexions et travaux sur le risque de liquidité. Ainsi, ils soulignent avoir une approche prudente pour gérer ce type de risque et son financement. Aussi, ils élaborent sur l'établissement d'un seuil minimal de liquidité à maintenir pour être en mesure d'agir advenant des mouvements importants de marché.

Les membres posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les décisions stratégiques relatives au montant minimal de liquidité à maintenir ;
- Les risques à venir, notamment la décision sur le taux directeur de la Banque du Canada ;
- L'état de la situation avec le Plan Nord.

Les représentants de la Caisse et l'associé principal de la firme AON quittent la séance.

5. APPLICATION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-5 du 23.06.07, le document suivant :

- Une présentation sur l'application de la Politique de capitalisation.

La vice-présidente rappelle aux membres que la Politique de capitalisation adoptée en décembre 2022 prévoit une révision annuelle de la situation financière du Fonds d'assurance. Elle ajoute que selon le taux de capitalisation projeté, la situation financière peut être insuffisante, avec un taux de moins de 100 %, neutre, avec un taux se situant entre 100 % et 125 %, ou excédentaire, avec un taux de plus de 125 %. De plus, elle présente à quelles fins un surplus affecté au Fonds d'assurance peut être utilisé et qu'est-ce une remise convenable pour la clientèle selon un sondage réalisé précédemment. Aussi, elle souligne que l'actuel exercice est pour discussion et non pas pour prise de décision.

Le président-directeur général (PDG) prend la parole pour rappeler aux membres que la ministre des Transports et de la Mobilité durable s'est engagée à déposer un plan d'action en sécurité routière.

Les invitées poursuivent la présentation en soulignant les principales différences entre le taux de financement et le taux de capitalisation. Aussi, elles rappellent la situation du 31 décembre 2021 ainsi que les décisions prises en juin 2022 et élaborent sur ces deux éléments. Elles rappellent également que la situation financière du Fonds d'assurance est saine.

Les membres échangent tout au long de la première partie de la présentation et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- À l'historique du taux de capitalisation ;
- Aux investissements en sécurité routière et en prévention en cas de surcapitalisation et à son incidence sur le bilan routier ;
- Aux différents types d'investissements possibles ;
- Aux ajustements à la couverture d'assurance ;
- Aux dangers de la récurrence ;
- Aux recommandations faites par le conseil d'experts par le passé ;
- Au risque de récession et aux incidents géopolitiques ;
- À la mécanique entourant le taux de capitalisation.

Madame Ka Yan Lisa To, membre, quitte la séance.

La présidente du comité prend la parole pour rappeler ce pourquoi le Fonds d'assurance fut créé et l'importance que révèle le rôle de fiduciaire.

Les membres poursuivent avec d'autres questions portant notamment sur les sujets suivants :

- L'incidence du plan d'action en sécurité routière sur les activités de la Société ;
- Le niveau des contributions d'assurance de 2025 ;
- La couverture potentielle pour les usagers de la route vulnérables ;
- Les stratégies possibles à moyen et à long termes.

La directrice de la capitalisation et des placements, par intérim, quitte la séance.

6. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2025-2027 – INFORMATION

Le directeur de la tarification d'assurance se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-6 du 23.06.07, le document suivant :

- Une présentation sur les contributions d'assurance 2025-2027.

La directrice générale de l'actuariat parcourt la présentation sur les contributions d'assurance 2025-2027. Elle rappelle l'exercice relatif à l'évaluation des besoins à financer afin de déterminer l'enveloppe de contributions d'assurance à percevoir auprès des cotisants pour assurer un plein financement. De plus, elle souligne que le point de départ pour le calcul des contributions d'assurance 2025-2027 est le coût de l'année d'accident 2022. Ensuite, elle compare les besoins à financer projetés entre l'exercice précédent et l'exercice actuel. Aussi, elle présente et détaille les éléments qui pourraient avoir une incidence sur les contributions à prévoir.

Les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- L'utilisation d'un surplus affecté au Fonds d'assurance ;
- Le corridor du taux de capitalisation ;
- Le nombre de personnes indemnisées et la projection pour 2024 et 2025.

Les membres demandent plus d'information sur le bilan routier. La direction souligne la sortie du bilan routier de la Société le 12 juin 2023. Elle ajoute que les membres du conseil d'administration recevront l'information complète sur ce dernier sous peu. De plus, elle explique la différence entre les rapports d'accident du bilan routier et le nombre de personnes indemnisées recevant au moins 1 \$ en indemnités dans l'exercice de la tarification.

Par la suite, le directeur de la tarification d'assurance prend la parole. Il souligne que la direction est consciente de la présence de nouvelles réalités. C'est pourquoi il présente des nouveautés à la méthodologie entourant le calcul de la tarification d'assurance qu'il décline notamment en cinq principaux objectifs à suivre ; objectifs qu'il explique. Il présente également des modifications à la structure tarifaire qui sont à l'étude et qui donneraient une suite aux analyses de l'actuariat et à des recommandations du conseil d'experts.

Les membres discutent et posent des questions notamment en ce qui a trait :

- Au croisement des données utilisées pour les véhicules de promenade et les motos ;
- Au choix du moment pour instaurer des nouveautés à la méthodologie ainsi que de l'arrivée de nouvelles technologies ;
- À la réception de l'industrie sur les modifications à la structure tarifaire à l'étude ;
- Aux contributions d'assurance pour les habitations motorisées ;
- À la méthode de calcul de la tarification pour le transport rémunéré de personnes par automobile.

La directrice générale de l'actuariat et le directeur de la tarification d'assurance quittent la séance.

Pour que la vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel puisse participer au point 8 de l'actuel ordre du jour, celui-ci est traité dans l'immédiat.

7. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le point 8 traité, les membres reviennent au point 7.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPA-7 du 23.06.07, le document suivant :

- Un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Les membres rappellent leur préoccupation quant au moment où l'audit des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance 2023 pourra être déposé. Ils demandent au directeur d'effectuer un suivi serré des travaux auprès des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau sur le suivi des travaux des auditeurs externes. Il informe les membres de l'état d'avancement des réponses données aux opportunités d'amélioration proposées au rapport de validation externe indépendante sur les travaux de sa direction.

Le PDG informe les membres des travaux du cabinet PwC. Un rapport préliminaire portant sur les technologies de l'information a été présenté aux membres du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité le 31 mai dernier et les grands constats du rapport complet pourront être présentés aux membres du CA le 22 juin 2023.

8. AUTRES SUJETS

Il a été demandé d'ajouter un sujet à cet ordre du jour, soit le contrat avec l'Alliance.

Les membres échangent et posent des questions notamment sur les sujets suivants :

- Les risques éventuels avec le fournisseur ainsi que le suivi des risques en mode projet ;
- L'évaluation par le fournisseur et par la Société des travaux à réaliser ;
- La compréhension par le fournisseur et par la Société de la définition des étapes de stabilisation et d'exploitation ainsi que la rédaction du contrat ;
- Les enjeux budgétaires ainsi que la durée du contrat ;
- Les services non développés ainsi que les incidents de la solution.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

9. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 21 juin 2023, à 13 h 30.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

13. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H

Présidente

Secrétaire générale